



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

création

Question écrite n° 21168

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes de février 2013 concernant les aides économiques à la création d'entreprise inadaptées. La France est le premier pays européen en matière de création d'entreprise. Il s'en crée en moyenne 550 000 par an, selon l'INSEE soit 1 500 par jour. Cependant, en 2011, seulement 52 % des sociétés nées cinq ans auparavant étaient toujours en activité. Les entreprises présentent des caractéristiques peu favorables à leur pérennité et à leur développement : 94,3 % de celles créées en 2011 n'avaient aucun salarié, 70 % ont la forme d'entreprise individuelle. La Cour constate également que la moitié des entreprises ont été créées sans aides publiques et plus de 70 % sans accompagnement par une structure spécialisée. Elles se concentrent donc sur la phase de création, en oubliant le développement. La juridiction financière suggère de mieux soutenir les créateurs dans les premières années de vie de l'entreprise. À ce titre elle recommande à l'État et aux régions de développer l'accompagnement post-crédation en analysant les raisons pour lesquelles les prestations actuellement proposées n'ont pas plus de succès et en bonifiant les aides reçues par les créateurs pendant cette période en fonction de l'accompagnement qu'ils acceptent. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21168

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2962

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)